50e ANNÉE. — N° 17.436
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et Dordogne	8 50	16f	30f
France et Colonies	9 »	17f	32f
Etranger	10 »	20f	40f

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

MARDI 30 MARS 1920
SAINT AMÉDÉE
SOLEIL : lever 6h49 ; coucher 17h26.
LUNE : P. L. le 3 ; D. Q. le 11

Conflits du travail et arbitrage

Le drame auquel nous avons été en proie, et dont les répercussions se sont étendues au monde tout entier, devait inévitablement jeter le trouble dans la vie économique et en fausser la marche normale et les lois, provoquer des crises dans l'état social et en aggraver tous les problèmes.

C'est dans le domaine du travail que les difficultés surgissent, nombreuses et pressantes, et c'est là qu'il importe le plus de les éviter ou de les résoudre, à cette heure où le relèvement du pays dépend étroitement de l'intensité de sa production.

Paralysé par la rareté ou l'irrégularité des transports, empêché d'obtenir les matières premières ou d'enlever ses produits, incertain des charges fiscales et des frais généraux qui lui incomberont demain, et des effets variables du change sur les marchés à l'étranger, comment l'industriel osera-t-il se livrer aux larges entreprises que commanderaient les besoins économiques du pays et aussi ses propres intérêts, s'il se voit exposé en outre à l'instabilité d'une main-d'œuvre prête toujours à lui échapper et à arrêter sa fabrication par une grève brusquement déclarée ?

Les modifications inévitablement apportées aux conditions du travail par une activité économique qui se reconstitue, les changements qu'entraîne sans cesse dans les taux de salaires la cherté de la vie accrue de jour en jour, deviennent d'autre part des sources constantes de difficultés dans les rapports des patrons et des ouvriers, et développent les germes de conflits entre le capital et le travail.

Mais ce serait donner une preuve de bien courte vue, sinon d'aveuglement, et manquer aux traditions démocratiques du régime républicain, que de se borner à des mesures de résistance et de croire que le souci du maintien de l'ordre suffira à régler les conflits du patronat et du prolétariat qui s'élèvent, et à résoudre les problèmes qui se posent dans le domaine économique et social.

Plus se multiplient les risques de ces conflits et les complexités de ces problèmes où est toujours plus ou moins engagé l'intérêt général, plus s'impose l'obligation d'organiser les rapports des deux forces opposées pour prévenir leur choc, et de les contraindre à des tentatives de conciliation avant d'engager la lutte.

La loi du 27 décembre 1892 avait marqué un premier pas dans cette voie. Il faut reconnaître qu'elle n'a produit que d'assez médiocres résultats. Sept ans après sa promulgation, elle n'avait été appliquée qu'à 23 % des grèves déclarées, n'avait servi à en terminer que 6,50 %, et par la suite les progrès ont été encore plus lents.

Enfin, sous la pression des événements, et devant l'imminence du danger, on s'est ému. La Chambre nouvelle, qui semble allier à un sens très net des réalités et des nécessités de gouvernement le désir de remédier généreusement aux souffrances et de redresser les injustices sociales, a affirmé, dans le vote de confiance qui a clos le débat sur la grève des cheminots, sa volonté qu'on fît aboutir une loi nouvelle, propre à éviter de semblables conflits.

Le groupe d'action républicaine et sociale, qui a fait à ces questions une large place dans son programme, s'est résolument prononcé pour une intervention législative immédiate dans ce sens. Le gouvernement, dans la séance du 9 mars, a déposé un projet « sur le règlement amiable des conflits collectifs du travail ».

Sans entrer dans l'examen du détail de ce projet, qui servira de base à l'élaboration de la loi demandée, il est intéressant de signaler par quels points principaux il se distingue de la législation antérieure et se caractérise. Dans tout établissement commercial, industriel ou agricole, occupant plus de vingt ouvriers, toute contestation susceptible de provoquer un conflit doit être soumise d'abord à l'employeur par une délégation d'ouvriers ou d'employés. Puis, si elle ne peut être réglée par cette voie, elle doit être l'objet d'un essai de conciliation dont la loi trace les règles, et qui est confié aux mandataires des parties ou, à défaut, au comité de conciliation institué par décret.

Enfin, si l'accord n'intervient pas, il est fait appel à l'arbitrage.

Les deux premières phases de la procédure sont rigoureusement obligatoires avant toute cessation de travail. La troisième — le recours à l'arbitrage — facultative dans les conflits ordinaires, devient elle-même obligatoire préalablement à cette cessation s'il s'agit d'entreprises énumérées dans le texte, fonctionnant pour un besoin public, et dont l'arrêt immédiat met en péril l'existence, la santé de la population ou la vie économique et sociale du pays.

L'exécution de ces obligations est assurée par des sanctions pénales contre l'employeur ou l'employé, consistant en amendes, et qui pourront aller jusqu'à la prison s'il s'agit d'entreprises où l'arbitrage est obligatoire, indépendamment d'ailleurs des dommages-intérêts auxquels pourrait donner lieu la rupture injustifiée du contrat de travail.

Enfin, dans le cas de cessation de travail dans les entreprises fonctionnant pour un besoin public et vitales pour le pays, le gouvernement est autorisé à réquisitionner les moyens d'accomplir ces services.

N'oublions pas que, derrière les intérêts à concilier, il y a des hommes à rapprocher, et qu'en les amenant, par un contact renouvelé, à se mieux connaître, à contracter l'habitude des discussions de bonne foi et des concessions réciproques, à sentir la solidarité qui les unit, on aurait beaucoup fait pour la paix sociale et la prospérité économique du pays.

Aussi voudrions-nous que l'institution des délégués permanents, subordonnée par l'article 7 du projet à l'accord entre l'employeur et son personnel, fût elle-même obligatoire, prévenant les conflits et maintenant la concorde par une action d'autant plus efficace qu'elle serait constante. L'expérience a démontré que partout où ils fonctionnent, ces conseils de délégués permanents rendent des services signalés.

C'est vraisemblablement sur ces quelques principes essentiels qui viennent d'être dégagés de l'économie du projet, que reposera la loi nouvelle.

Elle trouvera son complément nécessaire dans la pratique du contrat collectif de travail, dont la loi du 25 mars 1919 a déterminé les conditions. Combien le système préventif de la conciliation peut réussir plus sûrement s'il s'exerce sur l'interprétation d'une convention déjà conclue entre les parties, ou s'il s'appuie sur l'espoir d'obtenir une convention qui les liera demain.

La garantie de l'exécution du contrat, comme de la sentence arbitrale, sera assurée par la loi que vient de voter définitivement la Chambre le 11 mars, et qui consacre l'entière capacité civile des Syndicats professionnels et leur confère le droit d'acquérir, sans autorisation, un patrimoine, instrument de leur éducation et de leur progrès, gage de leurs engagements.

Que si cependant toutes les tentatives de conciliation et d'arbitrage restaient infructueuses, dans un conflit menaçant une des entreprises déclarées pour le pays, l'intervention du gouvernement pour assurer les services publics restés en souffrance s'imposera avec la force d'une obligation supérieure. Sa légitimité est au-dessus de toute controverse.

G. CALMES,
Député de la Gironde.

LA CHASSE AU FLIRT

Les soldats américains confondaient volontiers les femmes comme il faut de France avec les femmes comme il en faut pour occuper les loisirs des guerriers robustes et ingénus. Rentrés au pays, ils ont voulu continuer la séance. Mais ces façons n'étaient point un article d'importation reconnu par les traités de commerce. La police new-yorkaise l'a bien fait voir aux chercheurs d'aventures. Elle a pris des mesures très sévères pour débarrasser les rues des indiscrets qui adressaient la parole aux jeunes filles et aux jeunes femmes — de préférence aux plus jolies — qu'ils rencontraient dans la rue.

Si la défense des honnêtes femmes avait été confiée au sexe auquel nous devons le président Wilson, les jeunes marcheurs auraient eu de la méfiance et se seraient aisément tenus sur leurs gardes. Il fallait en user avec eux avec plus d'astuce. Voici la combinaison à laquelle le département de la police s'est arrêté : Des détectives femmes ont été chargées de cet important service. On les a choisies parmi les plus charmantes, et des couturières en renom ont surveillé les moindres détails de leur toilette. Leur rôle est simple mais délicat. Elles sont chargées de faire arrêter l'audacieux qui, séduit par leur brillant plumage, leur adresse des paroles à température élevée ou se livre imprudemment au plus petit geste précurseur...

On appelle ce bataillon policier en jupons les « flirt catchers » ou attrapeuses de flirt. La capitaine est une certaine miss Edith Lorris Evans, qui a réussi jusqu'à six arrestations dans la même journée. Quand une femme prend du galon...

L'idée du corps d'allumeuses n'est pas banale, sans doute, mais notre humeur latine y trouve quelque chose de choquant. En somme, ces dames sont des agents provocateurs. Elles mettent en œuvre « tout ce que le bon dieu leur a donné » pour inciter l'homme à pécher. Et s'il obéit aux impulsions de la bonne nature, s'il écoute les suggestions du génie de l'espèce, elles lui coupent la parole et le livrent à l'autorité. Ce n'est pas le franc jeu, le « fair play ». C'est Dalila policière. On tend à un pauvre homme le piège de la chair par patriotisme ou fanatisme religieux, mais on ne le conduit pas au bloc par les petits chemins de l'attraction des sexes !

La nature outragée pourrait bien prendre sa revanche. La chair jeune et jolie est faible aussi chez la femme. Pourquoi le chercheur d'âme sœur ne la trouverait-il pas chez la Jolie Policière ? Il serait piquant que la recordwoman des « flirt catchers », la terrible miss Edith Lorris, fut amenée un jour à constater un double flagrant délit !

P. B.

Revue de la Presse

L'hommage à Gambetta

Le **Radical** :

« Il est nécessaire et il est juste que le parti républicain revienne à ses traditions, les fasse revivre dans toute leur ampleur. Quelle plus belle et émouvante tradition que celle des cérémonies consacrées à la mémoire de Gambetta ? Cet hommage, des représentants éminents de la République s'en sont faits, hier, en termes aussi émouvants que véridiques, les éloquents interprètes. Jamais l'action de Gambetta, son amour de la France, sa volonté de justice et son espérance dans les réparations inéluctables n'avaient été exposés et exaltés avec autant de souci de la vérité et de respect des réalités de l'Histoire... »

Les bandits des Aubrais

Au sujet de la dramatique affaire de banditisme des Aubrais, le **Figaro** estime que ce qui est intéressant à noter, c'est que le gendarme s'y est montré plus fertile en ressources et aussi décidé dans la défense de la société que le malfaiteur dans le souci de son salut :

« Le ministre de l'intérieur a félicité les représentants de l'autorité de leur courage et de leur initiative. Il n'a fait que traduire un sentiment unanime. Il est bon que les apaches sachent que dans leurs rencontres avec les agents ils risquent autant que les braves gens chargés de leur capture. Tant pis pour les disciples de Bonnot s'il y a pour eux danger de mort. Quand ils en seront convaincus, la liste des victimes du devoir s'allongera moins vite. »

Pierre Veber (**New-York Herald**) craint que les membres de la nouvelle bande tragique ne trouvent des imitateurs :

« Les grands crimes vont par série; il est fréquent dans les annales judiciaires qu'un « type » d'attentat se reproduise à plusieurs exemplaires. D'abord, parce que les hommes sont moutonniers de nature, et que dans leurs erreurs mêmes ils ont un invincible besoin d'imitation. D'ailleurs, le crime en auto est celui qui vous assure une impunité au moins provisoire; en outre, on fait beaucoup de publicité autour de ces forfaits, et il n'y a rien de « cabot » comme un criminel. »

Un admirable exemple

« Lors de sa récente visite à l'Ecole polytechnique, raconte le **Gaulois**, le maréchal Foch fit venir à lui un des professeurs accompagnant un élève qu'il lui présenta :

« Le major de la promotion. »

« Le major, autant dire le premier de l'Ecole dans le dernier classement, avait été reçu élève en 1914. Il fit la campagne comme lieutenant d'artillerie. Une cruelle blessure lui ravit la vue. Courageusement, il se mit au travail en s'aidant de la méthode Braille, et l'on voit avec quel succès. C'est assez dire s'il fut chaudement félicité par le maréchal.

» Assurément, quelques-unes des carrières ouvertes aux jeunes gens sortant de l'Ecole polytechnique seront fermées au jeune aveugle, mais ses connaissances générales, en dehors de sa rare compétence en mathématiques, lui réservent, notamment dans le travail des bureaux, l'avenir dû à son mérite exceptionnel et à sa force de volonté. Le lieutenant Roy ne sera pas une force perdue pour la patrie. »

Manifestations francophiles en Syrie

Les intentions de l'émir Fayçal

Le Caire, 25 mars. — Des délégués venus de toutes les parties du Liban ont tenu une grande réunion à Baabda, siège du gouvernement libanais. Au cours de la réunion, ils ont protesté contre le couronnement de l'émir Fayçal comme roi de Syrie, disant que cet acte porte atteinte à l'indépendance et à la liberté des frontières du Liban.

Des scènes émouvantes se produisirent quand l'assemblée décida de prendre pour drapeau définitif du Liban le drapeau français portant un cèdre vert au milieu de la partie blanche. La foule exigea que le nouvel emblème fût hissé aussitôt sur le palais de Baabda. L'assemblée s'est séparée ensuite aux cris enthousiastes de : « Vive la France ! Vive le Liban indissoluble ! »

L'EMIR FAYÇAL VEUT ETRE L'AMI DE LA FRANCE, MAIS NON SON SUJET

Paris, 29 mars. — Un de nos confrères publie le récit d'une audience accordée à l'un de ses correspondants par l'émir Fayçal, qui vient de se proclamer roi de Syrie. La conversation eut lieu dans une villa de la banlieue de Damas, qui sert de résidence au nouveau souverain.

L'émir Fayçal.
Photo Rol.

Interrogé sur les motifs qui l'ont engagé à proclamer son indépendance sans attendre la signature de la paix avec la Turquie, Fayçal a répondu :

« J'ai cru pendant longtemps qu'il convenait d'attendre, mais, d'une part les modifications incessantes que les puissances apportaient au régime à venir de mon pays ; d'autre part, les vœux du peuple syrien, qui ne cessait de proclamer son désir d'indépendance, ne m'ont pas permis de différer plus longtemps la solution que souhaitait la nation. L'Europe semblait hésiter, mal connaître les aspirations arabes; notre proclamation d'indépendance a eu pour objet de la renseigner sur ce point. »

En ce qui concerne les attaques dont les troupes françaises ont été l'objet, l'émir Fayçal déclare :

« Je ferai tout pour arrêter de tels excès. Ils trouvent leur explication, sinon leur excuse, dans une propagande étrangère qui ne cesse de représenter la France tantôt comme incapable d'assurer la prospérité d'un pays ami, tantôt comme désireuse de transformer en protectorat le mandat de protection et d'assistance qu'on lui confierait. Ces tribus qui vous attaquent sont victimes de cette propagande, et leur désir d'indépendance se traduit en excès et manifestations blâmables, que je m'efforce de faire cesser. Nous sommes les amis sincères et loyaux de la France. Mais colons... non pas, ni de vous ni de personne. Nous souhaitons que la France, convaincue de notre loyauté, soit amenée à juger inutile une plus longue occupation du pays. Nous ne lui demandons pas de la faire cesser dès aujourd'hui. »

Et l'émir conclut :

« Mon intention est d'établir en Syrie un gouvernement constitutionnel, mais pour cela, il nous faudra des conseils. C'est à la France que nous les demanderons, heureux si une telle association pouvait contribuer à la prospérité des deux pays. »

EN IRLANDE

Les meurtres mystérieux continuent

Dublin, 29 mars. — Une nouvelle « exécution » a été commise en Irlande dans le comté de Limerick. Un homme de vingt-cinq à trente ans, élégamment vêtu, a été trouvé dans un champ, à 9 kilomètres environ de Newcastle West, tué de plusieurs balles dans la tête et à la poitrine. Les yeux étaient bandés; au corps et dans les mains se trouvaient un chapelet et un scapulaire. Personne dans la région n'a pu reconnaître la victime, sur qui on n'a découvert aucun papier. Il y a quelques semaines, un autre inconnu avait été exécuté dans des conditions analogues dans la banlieue de Dublin, et il n'a pas encore été possible de l'identifier.

Le recours à la manière forte

Londres, 29 mars. — Pour mettre fin à la « terreur » qui règne en Irlande, le cabinet vient de décider de remplacer le général Shaw, qui commandait les troupes britanniques dans l'île, par le général sir Neville Macready, depuis deux ans chef de la police métropolitaine de Londres. Le général Macready est l'homme des crises graves.

EN POLOGNE

L'offensive bolcheviste contre la Pologne

Varsovie, 28 mars. — L'offensive bolcheviste, qui dure depuis plus de dix jours, se développe sur un front de 600 kilomètres. Toutes les attaques des troupes rouges ont été repoussées.

Le général Henrys, qui vient de visiter le front, a fait à la presse des déclarations rassurantes.

Bien que l'offensive déclanchée par les bolcheviks dépasse en violence toutes les opérations qui ont eu lieu jusqu'ici sur le front polonais, le général ne doute pas de la victoire finale des troupes polonaises. Bien disciplinées, d'un moral excellent et commandées par des généraux de grande valeur, elles sauront tenir tête aux bolcheviks.

Le dîner de l'Association des journalistes parisiens

Paris, 28 mars. — L'assemblée générale annuelle de l'Association des journalistes parisiens s'est tenue sous la présidence de M. Louis Barthou, président de l'Association. Un dîner a réuni les membres et les amis de ce groupement. Le Président de la République y assistait. Etaient là aussi : M. Honnorat, ministre de l'instruction publique et membre de l'Association; M. Le Trocquer, ministre des travaux publics; M. Bourgeois, président du Sénat; M. Mesureur, directeur de l'Assistance publique; M. Autrand, préfet de la Seine; M. Romain Coolus, président de la Société des auteurs dramatiques; M. Léon Riotor, président de la Société des poètes français; M. Gasquet, chef du cabinet du président du conseil. M. Millerand s'était fait excuser.

Quand M. Barthou eut souhaité la bienvenue à M. Deschanel, retraçant le grand rôle de la presse pendant les heures lourdes de la guerre, dit les nombreux devoirs de demain, M. Deschanel, très applaudi, a prononcé une allocution dont nous extrayons le passage suivant :

« Mes chers confrères, vous tenez entre vos mains l'arme la plus puissante, la plus redoutable : la plume. Je ne crois guère, pour ma part, à la théorie d'Emile de Girardin sur l'innocuité de la parole imprimée. Vous vous rappelez le mot de Henry Heine : « Une petite goutte d'encre, tombant comme une rosée sur une pensée, la féconde et fait germer ce qui fait penser ensuite des milliers et peut-être des millions d'hommes. » On dit que vous êtes le quatrième pouvoir de l'Etat. Je n'en suis pas bien sûr. Ce dont je suis sûr, c'est que dans l'avenir comme dans le passé vous ne vous servirez de votre force que pour le bien public et la grandeur de la France. »

Les insurgés de la Ruhr demandent un armistice

Le gouvernement leur adresse un ultimatum

Essen, 29 mars. — Se rendant compte que sa situation était désespérée, après un long débat à l'hôtel Kaiserhof, à Essen, le conseil central des ouvriers de la Ruhr a téléphoné, samedi soir, au gouvernement de Berlin pour demander un armistice. Les rouges ont été conduits à prendre cette mesure par le manque absolu de pain et par leur sérieuse défaite près de Wesel.

Le sous-secrétaire d'Etat Albert, qui a téléphoné au conseil des ouvriers, s'est exprimé de façon à ne laisser guère de doute que la requête des ouvriers soit accordée.

Un ultimatum à l'armée rouge

Berlin, 29 mars. — Le gouvernement d'empire a adressé aux troupes bolchevistes dans le bassin de la Ruhr un ultimatum où il est dit que la tentative faite pour rétablir l'ordre au moyen de négociations de Bielefeld, sans employer la violence, a échoué.

Pour donner de nouveau aux esprits égarés l'occasion de revenir à la raison, le gouvernement veut encore leur accorder un dernier délai avant d'intervenir par la force.

Il exige que pour le 30 mars, à midi, l'ordre soit rétabli et que les conditions suivantes soient acceptées et exécutées :

1. Reconnaissance sans restriction de l'autorité constitutionnelle de l'Etat;
2. Réintégration des membres de l'administration publique et de la police qui ne sont pas impliqués dans le coup d'Etat Kapp-Lüttwitz;
3. Dissolution immédiate de l'armée rouge;
4. Désarmement complet de la population, y compris les gardes civiles;
5. Mise en liberté immédiate des prisonniers.

Le gouvernement envoie des renforts dans la Ruhr

Berlin, 29 mars. — Plusieurs formations de troupes venant de Bavière et de Brandebourg se dirigent vers le bassin de la Ruhr.

Les spartakistes préparent pour cet été la révolution générale

Amsterdam, 29 mars. — Des renseignements venant d'Allemagne indiquent qu'on espérait dans les milieux spartakistes accomplir la révolution mondiale cet été. Aussi les mesures militaires prises par la Hollande pour s'opposer à une « invasion rouge » possible ont-elles rendu furieux le principal organe des communistes. Ce journal montre le bout de l'oreille en disant que le refus des autorités hollandaises d'échanger des denrées alimentaires pour du charbon ne pourra pas être maintenu quand les mineurs britanniques feront la grève.

« Dans tous les pays, les ouvriers se préparent à la guerre », ajoute-t-il.

Le gouvernement wurtembergeois traite avec les ouvriers

Stuttgart, 29 mars. — Les représentants des ouvriers de Stuttgart sont entrés en pourparlers avec le gouvernement wurtembergeois en vue d'obtenir des concessions analogues à celles octroyées par la Convention de Berlin.

En suite des négociations qui ont eu lieu samedi, le gouvernement a publié les déclarations suivantes :

1. Le gouvernement wurtembergeois est d'avis que des mesures militaires ne doivent être prises que dans le cas où il s'agirait de défendre la constitution démocratique menacée.
2. Le gouvernement wurtembergeois est prêt à élargir la base de la milice des habitants et à en faciliter l'accès à tous les bourgeois et ouvriers d'opinion constitutionnelle. Le commandement de cette milice ne sera confié qu'à des hommes dont la fidélité à la Constitution est prouvée.
3. Le ministre d'Etat accepte avec reconnaissance l'offre de collaboration des Syndicats dans la lutte contre la réaction.

Un vif incident à Sarrebruck

Bâle, 29 mars. — Un membre allemand de la commission de frontières, le chevalier Xylander, ayant été arrêté par les autorités françaises, la foule a organisé un cortège et un meeting de protestation. Le membre japonais de la mission interalliée a demandé et obtenu la libération de Xylander.

La situation de Wesel

Berlin, 28 mars. — Le général baron de Watter, commandant le secteur de la défense de la Ruhr, s'est assuré personnellement, hier, à Wesel, de l'état des troupes engagées jusqu'alors dans le combat. La division Kalisch a nettoyé, hier, le camp de Friedrichsfeld. Du côté adverse, les pertes de matériel à signaler sont importantes. Elles comprennent : un obusier lourd, un canon de 77, un canon-revolver, plusieurs lance-mines et de nombreuses mitrailleuses. Un grand nombre de mitrailleuses ont été prises.

La marche des troupes au sud de Wesel est nécessaire pour protéger la population civile de la ville du bombardement de la part de l'artillerie bolcheviste. L'artillerie a été prise à partie de telle sorte qu'un bombardement de Wesel n'est plus à redouter maintenant.

Le nouveau cabinet prussien

Berlin, 28 mars. — Voici la composition définitive du cabinet prussien, qui sera soumise à la Fédération ouvrière et aux autres organisations intéressées : Présidence et agriculture, Braun (socialiste); intérieur, Severing (socialiste); finances, Ludermann (socialiste); instruction publique, Haenisch (socialiste); travaux publics, Oeser (démocrate); justice, Am Zehnoff (centre); bienfaisance, Sperserwald (centre).

La Presse allemande et le nouveau ministère

Berlin, 28 mars. — Selon le « Lokal Anzeiger », le nouveau cabinet de l'empire a tenu hier sa première séance. Il se présentera lundi devant l'Assemblée nationale.

Le chancelier Hermann Muller lira la Déclaration ministérielle.

Selon la « Deutsche Allgemeine Zeitung », le cabinet tient à affirmer son caractère provisoire en annonçant l'élection du Reichstag à une date très rapprochée. Il est question du 30 mai. Sa tâche, pendant les quelques semaines de son existence, consistera à consolider la République et la démocratie. C'est dans ce but que l'on a conservé la coalition qui a fait ses preuves jusqu'ici; mais un facteur nouveau est la convention conclue avec la Fédération ouvrière, convention par laquelle le gouvernement se considère comme lié. Les syndicats ont été, en effet, les plus solides alliés du gouvernement lorsqu'il s'est agi de faire échec au coup d'Etat réactionnaire.

Le gouvernement estime qu'il y a lieu d'en tenir compte et d'adopter une politique conforme au vœu de ses alliés.

Le « Berliner Tageblatt » regrette que M. Cuno ne fasse pas partie de la nouvelle combinaison ministérielle, car il eût été mieux que quiconque chargé de nouer de bonnes relations avec l'étranger.

Dans le « Berliner Tageblatt », le député Kauffmann se félicite de la victoire des leaders de la coalition. La seule politique possible en Allemagne actuellement est une politique de compromis contre les socialistes, les démocrates et le centre.

La « Gazette de Voss » constate que le nouveau gouvernement ne se différencie de l'ancien par aucun caractère essentiel.

Le « Vorwaerts » demande que l'on attende pour juger le nouveau gouvernement de le voir à l'œuvre. Il faut, avant tout, que le cabinet fasse en sorte de donner satisfaction aux vœux du peuple travailleur.

Les journaux de droite et ceux des indépendants n'attendent rien de bon de la nouvelle combinaison.

Les menaces de la C. G. T. pour le 1er mai

Paris, 29 mars. — Au cours du Congrès des cheminots de l'Est au sujet de la discussion des responsabilités dans la dernière grève, M. Bidegarray, secrétaire général de la Fédération des cheminots, est venu affirmer que l'organisation sort plus forte que jamais de la dernière grève. La lutte ne fait que commencer. La C. G. T. se réunit demain pour examiner la situation, donner des directives et prendre des décisions qu'il faudra accepter :

« Tenez-vous prêts pour le 1er mai. Il vous faudra sans doute quitter le travail, et ne pas faire seulement la grève des bras croisés. Vous devrez alors exécuter les ordres de la C. G. T., et collaborer, si elle se produit, à la révolution générale, qui doit être réalisée au profit du prolétariat et non en faveur de la bourgeoisie comme dans les précédentes révolutions. »

Ces paroles émurent quelque peu les délégués, qui votèrent alors l'ordre du jour de confiance.

Le congrès des cheminots de l'Est

Paris, 28 mars. — Comme sanctions aux discussions qu'il a poursuivies depuis trois jours au sujet de la dernière grève des cheminots, le Congrès des cheminots du réseau de l'Est a voté ce matin, par 17,262 voix, une motion du Syndicat de Nancy qui renouvelle la confiance aux délégués, tout en « regrettant qu'ils aient insuffisamment tenu compte de la situation révolutionnaire et de l'évolution des esprits ».

En outre, l'ordre du jour de Nancy demande que la propagande soit intensifiée, surtout dans les régions libérées, et qu'un plan de grève partielle — grève d'une seule Fédération — ou de grève générale soit établi par la Fédération, d'accord avec la C. G. T., pour prévoir l'avenir.

12,290 voix se sont prononcées en faveur d'une motion présentée par le Syndicat de Noisy, qui déclarait ne pouvoir renouveler la confiance à la commission exécutive qui a décrété la grève quarante-huit heures trop tard et a ordonné la reprise du travail avant d'avoir obtenu satisfaction. Il y a eu dans ce vote 3,257 abstentions.

Séance de l'après-midi

Paris, 28 mars. — La séance reprend à quatorze heures. Une commission de sept membres est nommée pour examiner la situation des Syndicats qui ont fait défaillance pendant la grève et proposer au Congrès des sanctions à leur égard. On passe ensuite au rapport des commissions qui ont fonctionné la veille.

M. Daly, au nom de la commission de propagande, propose que dans chacun des sept secteurs qui existent actuellement il y ait un secrétaire chargé exclusivement de la propagande avec trois propagandistes. Le rapport prévoit, en outre, toutes les modalités de cette organisation.

Après quelques observations, le rapport de la commission est adopté.

Le Congrès adopte ensuite sans discussion les rapports des autres commissions de services : voie, mouvement, exploitation, traction, etc. Ces rapports indiquent les revendications de détail de ces divers services.

Sur une question posée par M. Defoy (Givet) au sujet des indemnités de résidence, M. Degrange explique que les taux actuels ne sont que provisoires, et que, lorsqu'ils seront définitivement fixés, il y aura sûrement rétroactivité pour ceux qui sont actuellement lésés. Le système actuellement appliqué n'a, du reste, jamais été accepté par la Fédération.

LES GRÈVES

AUX MINES D'ANZIN

Valenciennes, 28 mars. — Les mineurs du bassin d'Anzin ont voté la grève pour lundi par solidarité avec les mineurs du Pas-de-Calais.

Anzin, 28 mars. — Dans le bassin du Nord, le vote des ouvriers mineurs a donné les chiffres suivants : 1,634 pour la grève et 304 pour la continuation du travail. L'ordre de grève sera donné mardi à l'issue du Congrès des délégués, qui doit se tenir à Sin-Lenoble.

Vers la grève générale des mineurs et des textiles

Lille, 28 mars. — Au cours du Congrès de l'Union départementale des Syndicats du Nord, les délégués du textile de Roubaix-Tourcoing ont demandé à leurs camarades de Lille de prendre une mesure de solidarité envers les grévistes de l'Union roubaisienne. Le Syndicat de Lille et des environs et l'Union des Syndicats ont lancé l'ordre de grève dans le textile de Lille et des environs pour lundi matin. 20,000 ouvriers et ouvrières seront touchés par cet ordre de grève.

LE CONFLIT DES METALLURGISTES D'ALBI

Albi, 28 mars. — Le conflit des ouvriers métallurgistes semble évoluer vers une transaction, les ouvriers ayant désigné une commission pour discuter avec la direction. Les mineurs ont tenu une réunion à la Bourse du travail.

La Fédération des commerçants et industriels mobilisés menace de faire la grève de l'impôt

Paris, 28 mars. — La Fédération nationale des commerçants et industriels mobilisés a tenu cette après-midi une assemblée générale, où 147 sections de Paris et de province étaient représentées. Un ordre du jour a été voté donnant mandat au conseil d'administration d'agir avec la plus grande énergie auprès des pouvoirs publics pour :

1. Faire voter rapidement la loi sur la liquidation des marchés commerciaux et civils et la loi sur la propriété commerciale;
2. Obtenir les satisfactions auxquelles ont droit les C. I. M. concernant les bénéfices de guerre, les bénéfices illicites, les prorogations de baux, le paiement des impôts;
3. Réclamer impérieusement la révision des marchés de guerre et le paiement des bénéfices de guerre par les profiteurs;
4. Rappeler au respect des engagements pris tous les députés et sénateurs qui ont signé le programme minimum des C. I. M. au moment de leur élection;
5. Faire savoir à tous les parlementaires qui n'ont pas encore adhéré que nous considérons comme étant hostiles aux mobilisés ceux qui restent indifférents;
6. Rappeler aux juges des tribunaux de commerce, correctionnels ou civils qu'ils ont à respecter et non interpréter à leur gré les décrets et les lois;
7. Les sections de C. I. M. de France s'engagent d'ores et déjà, au cas où satisfaction pleine et entière ne serait pas donnée avant le 31 mai 1920, à passer des paroles aux actes et à recourir, comme premier moyen, à la grève de l'impôt;
8. La Fédération des C. I. M. émet le vœu que tous les impôts qui frappent en ce moment le commerce et l'industrie par des mesures vexatoires et inquisitoriales et qui sont, par ailleurs, d'une application difficile, sinon impossible ou d'un rendement illusoire, soient remplacés par un impôt unique sur le chiffre d'affaires, et décide de faire énergiquement pression près du gouvernement et des Chambres pour obtenir pleine et entière satisfaction. »

Les relations postales avec la Russie

Paris, 28 mars. — L'administration des postes fait connaître que les relations postales avec les régions de Mourmansk et d'Arkhangel (Russie du Nord) et d'Odessa (Russie méridionale) sont suspendues. Seules les correspondances ordinaires pour la Crimée et les régions de Novorossisk et du Caucase continuent à être admises.

L'HOMMAGE A LA MÉMOIRE DE GAMBETTA

UN COIN DU SALON DE LA MAISON DU GRAND PATRIOTE, AUX JARDIES, OU S'EST DEROULEE LA CEREMONIE DE DIMANCHE MATIN
Photo Harlingue.

Les bandits des Aubrais

Une fusillade dans une auberge

Toute la bande est arrêtée

Orléans, 29 mars. — Le maréchal des logis Blandeau, de la brigade d'Orléans, qui prit l'initiative, après la fusillade d'Artenay, de poursuivre les fuyards de la bande des Aubrais, et en rejoignit deux, a fait le récit suivant :

« Après la chasse en locomotive, je décidai la poursuite, et cela dans le torpédo même des bandits. Un mécanicien du pays, M. Chevrolet, prit le volant, et en route ! A chaque hameau, à chaque maison, nous nous arrêtâmes, cherchant la piste des fuyards, battant tous les bosquets de la route; enfin, à onze heures du matin, nous apprenons, dans une ferme de Pourpry, dans le département d'Eure-et-Loir, que deux individus coiffés de casquettes, et dont l'un était coiffé d'un pardessus, avaient déjeuné là, d'un peu de lard et d'un pichet de vin. Ils avaient déclaré être des automobilistes restés en panne. On les avait ensuite aperçus se dirigeant vers le bois Carré. Nous en fîmes la battue en compagnie des deux gendarmes d'Orgères, et nous découvrîmes un pantalon gris tout neuf que l'un des deux individus portait sur le bras à la sortie de la ferme. Un peu plus loin, un charretier me révéla que les deux hommes lui avaient demandé la gare la plus proche pour Châteaudun; il leur indiqua Péronville. Alors, de hameau en hameau, de piste en piste, nous continuâmes la poursuite jusqu'à Péronville, petite station située sur la ligne de Châteaudun, à 12 kilomètres de Patay.

» Un petit café, à la gare de Péronville, avait reçu la visite des deux hommes recherchés; ils avaient deux billets et étaient repartis dans la direction de Machelainville, un groupe de huit à dix maisons.

» A sept heures et demie, nous y arrivons. Nous apprenons que les fuyards sont attablés à dîner dans la seule petite auberge du hameau, que tient Mme Georget. Nous descendons d'auto, et sans bruit, avançant vers la buvette, je fais fermer la maison, et avec trois hommes, carabine à la main, j'entre, surprenant les deux dîneurs.

» Haut les mains ! criai-je en brandissant mon arme. Mais déjà les deux hommes sont debout; la table est renversée, et l'un d'eux nous salue de quatre coups de revolver. D'un coup de crosse, je l'étends; il m'entraîne dans sa chute, et nous roulons à terre dans une brutale étreinte. Je tiens le bandit par le bras gauche. Il se débat furieusement. Sa main droite, libre, tient un revolver. Il va tirer sur moi. Alors, un de mes hommes n'hésite plus, et d'un coup de carabine au cœur il l'allonge, mort. Je suis sauvé.

» Dans l'auberge, qui est sens dessus dessous, la lampe est coupée en deux, la cabaretière, affolée, s'est enfuie. Mais, caché sous une table, l'autre individu tire encore, sans atteindre personne, heureusement. Un gendarme riposte, et d'une balle lui brise une jambe. L'homme se laisse prendre en disant : « Je suis fait ! » La lutte est terminée; il est huit heures. Alors, dans la nuit, c'est le retour vers Orléans. Nous sommes six dans l'auto, avec le cadavre et le blessé. »

Les antécédents des bandits

Orléans, 29 mars. — Sur le bandit blessé et capturé à Machelainville après la fusillade dans l'auberge, les gendarmes avaient trouvé des papiers d'identité au nom de René Alary, né le 29 mars 1896, à Perpignan, où il aurait habité rue Sainte-Estève, et une feuille de mobilisation indiquant qu'il se retirait à Rouen, 14, rue Potard. Pressé de questions, le blessé finit par reconnaître que ces papiers ne lui appartenaient pas, et qu'il les avait volés à un consommateur du café de la Loge, à Perpignan, alors qu'il était de passage dans cette ville.

Le bandit, qui avoua par la suite s'appeler Gaston Rouchy, né le 14 janvier 1895, à Libourne, et y avoir exercé la profession de comptable, fut quartier-maître fourrier sur le torpilleur d'escadre « Bouclier » et habita quelques mois à Brest. Il resta peu de temps avec sa femme, qu'il abandonna, et déserta pour suivre une femme de mauvaise vie. Retrouvé et condamné à quinze ans de travaux publics pour désertion, Rouchy purgeait sa peine à la prison maritime de Cherbourg, quand, ayant été évacué sur l'hôpital au commencement de 1919, pour maladie, il s'évada. Il avait jusqu'ici échappé à toutes les recherches des autorités maritimes. Rouchy vint s'éclouer à Paris, où il devait faire la rencontre de trois bandits, en compagnie desquels fut tentée l'expédition des Aubrais.

Parmi les papiers de Rouchy, on a trouvé de nombreuses circulaires et lettres d'envoi d'une maison d'huiles de Salon (Bouches-du-Rhône), la maison Deiss, puis une enveloppe contenant des clichés reproduisant des femmes et portant la su

LA VIE SPORTIVE

Courses à Auteuil

DIMANCHE 28 MARS

Voici les résultats détaillés de la journée :

PRIX ROYAL-JUNIOR (course de haies, à vendre aux enchères), 5,000 francs, 3,100 mètres. — 1er *Doctor-Ryan* (J.-B. Moreau), à M. Ed. Immé; 2e *Maximia* (Bourdalé), à M. G. Braquessac; 3e *Frostygale* (G. Mitchell), à M. Eschenauer.

Non placés : Le-Prince-Noir (Berteaux), tombé; Kokiou (Théodet), Julien (Ware), Rack (Dedelou), tombé; Skindles (Cazebielle).

PRIX DE LONGCHAMP

Course de haies (handicap). — 12,000 francs. 3,100 mètres.

1. **Paradoxe-II** (W. Head), à M. Ch. Liénart.
2. **Noisetier** (G. Mitchell), à M. A. Moulin.
3. **Précaution** (Lancaster), à M. Camille Blanc.
4. **Ariodant** (R. Sauval), au vicomte O. de Rivaud.

Non placés : Eridan (Thibault), tombé; Bluette (J. Bartholomew), Fantôme-d'Orient (E. Hardy), tombé.

PRIX MURAT

Steeple-Chase, 30,000 fr., 4,500 mètres.

1. **Coq-Gaulois** (W. Head), à M. Ch. Liénart.
2. **Fonraud** (Berteaux), à M. Jean Cerf.
3. **La-Fête** (G. Mitchell), à M. G. Wattinne.
4. **Golliwog** (A Kalley), à M. R. Haymann.

Non placé : King's-Cross (R. Head), dérobé et tombé.

Gagné de trois longueurs; le troisième à quatre longueurs; le quatrième à dix longueurs.

Coq-Gaulois (Royal-Dream et Confiserie) est entraîné par Jean Lieux.

PRIX DES PAQUERETTES (steeple-chase, handicap), 8,000 fr., 3,500 mètres. — 1er, *Ovillers* (J.-B. Lassus) à M. Moïse Bruneau; 2e, *Héliogabalus* (E. Hardy), à M. J.-D. Cohn; 3e, *Biskra* (G. Mitchell), au comte de la Cimera.

Non placés : Boubourouche (A. Kalley), Monastir-III (L. Morin), Odin-III (R. Ferré), tombé; Raviole (Berteaux), arrêtée; Income-Tax (Thibault), tombé.

PRIX MARIGNAN (course de haies), 8,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Sout* (G. Mitchell), au prince Wolkonsky; 2e, *La-Revanche-II* (L. Petit), au vicomte O. de Rivaud; 3e, *Calornis* (A. Kalley), à M. H. Rigaud.

Non placés : Saint-Poelten (Bedeloup), Makurino (R. Sauval), tombé; Caladox (Cadeau), Chartreuse-Verte (L. Toulhan), Souveraine-I (Luc), Quartier-Latin (H. Semblat), tombé; Saint-Martin (L. Legrand), Muchacho (Thibault), Vivette (Berteaux), dérobée; Hector (Gitins), Mée (Bashford), Crior (Jordan), tombé; Kwang-Su (E. Hardy).

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pelouse 5 fr.
Doctor-Ryan	G.	47 50	19 50
—	P.	15 »	7 50
Maximia	P.	17 50	8 50
Frostygale	P.	13 50	7 »
Paradoxe-II	G.	25 »	11 »
—	P.	17 50	7 50
Noisetier	P.	33 »	24 »
Ecurie Liénart	G.	14 »	6 50
Coq-Gaulois	P.	16 »	7 50
Fonraud	P.	25 »	12 50
Ovillers	G.	38 »	15 50
—	P.	16 50	7 50
Héliogabalus	P.	37 50	16 »
Biskra	P.	20 »	9 50
Sout	G.	48 50	33 »
—	P.	20 »	11 50
La-Revanche-II	P.	36 50	18 50
Calornis	P.	38 »	15 »

Courses à Talence

DIMANCHE 28 MARS

Voici les résultats détaillés des épreuves :

PRIX DE LA GARONNE (trot attelé), 1,500 fr., 3,000 mètres. — 1er, *Lampion* (Hamon), à M. Ferret; 2e, *Lancier* (Cassen), à M. J. Lortau; 3e, *Quick-Silver* (C. Dupuy), à M. L. Escarpit; 4e, *Kléber* (Gitton), à M. B. Rieu.

Non placés : Kith (Raymond), Ibsen (Hugues), Odérie (Claverie).

Durée : 1er, 4 m. 58 sec. 4/5; 2e, 5 m. 1/5; 3e, 5 m. 1 sec. 2/5.

Le kilomètre en 1 m. 37 sec. 1/5.

PRIX DES MIMOSAS (handicap), 3,000 francs, 2,000 mètres. — 1er, *Lord-Frey* (H. Lafabrie), à M. Brunet; 2e, *Chèvrefeuille* (Meunier), à M. Dulau; 3e, *Cobble* (A. Gitton), à M. Tampler-Létage; 4e, *Détresse-Boche* (Cantat), à M. G. Eymard.

Non placé : Elisie (Videau).

Gagné d'une demi-longueur; le troisième à quinze longueur; le quatrième à une demi-longueur.

Lord-Frey (Pendragon et Arquebuse) est entraîné par G. Sibé.

PRIX DU PALAIS-GALLIEN (trot monté), — 2,000 francs, 2,500 mètres. — 1er, *Peptone* (O'Bréhin), à M. A. Rondel; 2e, *Quésada* (Clemenceau), à M. J. Renard-Manceau; 3e, *Quen-Mary* (C. Dupuy), à M. L. Escarpit; 4e, *Perine* (V. Ademas), à M. C. Desplats.

Durée : 1er, 4 m. 12 sec. 3/5; 2e, 4 m. 13 sec. 3/5; 3e, 4 m. 14 sec. 1/5. — Le kilomètre en 1 m. 41 sec.

CRITERIUM (trot monté), 3,000 fr., 2,300 mètres. — 1er, *Réaction* (O'Bréhin) à M. A. Rondel; 2e, *Raid* (R. Dupuy), à M. F. Gauvreau; 3e, *Ravissant* (Lepelletier), à M. J. Bonnomeau; 4e, *Rocambole* (M. de Moussac), à M. F. Marin.

Non placés : Rome-Leyburn (C. Dupuy).

Durée : 1er, 3 m. 57 sec. 3/5; 2e, 4 m. 5 sec.; 3e, 4 m. 5 sec. 3/5. — Le kilomètre en 1 m. 43 sec. 3/10.

Réaction (Enoch et Délicate) est entraînée par O' Bréhin.

PRIX DES [illegible]RETTES (haies), 2,000 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Crème-de-Menthe-II* (Sabouliard), à M. Gauquelin; 2e, *Ambulance* (Paris), à M. R. Michel; 3e, *Damblain* (D. Kalley), à M. J. Raymond; 4e, *Pretty-Cross* (Broustet), à M. G. Sibé.

Non placés : Syncope (Bougaillos), Rage (Gautier).

Gagné de deux longueurs; le troisième à une demi-longueur; le quatrième, loin.

Crème-de-Menthe-II (Hébron et Waldo) est entraînée par O. Tirlot.

CHEVAUX		Pesage 10 fr.	Pel. 5 fr.
Lampion	G.	110 »	52 »
—	P.	52 »	20 50
Lancier	P.	23 50	10 50
Lord-Frey	G.	16 »	9 50
—	P.	12 50	6 50
Chèvrefeuille	P.	17 »	8 »
Peptone	G.	50 »	20 50
—	P.	16 »	8 50
Quésada	P.	15 50	8 50
Réaction	G.	62 »	17 50
—	P.	20 »	7 »
Raid	P.	14 50	7 50
Crème-de-Menthe-II	G.	20 »	9 50
—	P.	14 50	6 50
Ambulance	P.	21 »	8 »

Courses à Tarbes

Tarbes, 28 mars. — Voici les résultats détaillés des diverses épreuves :

PREMIER PRIX DEPARTEMENTAL (arabes, anglo-arabes et demi-sang qualifiés), 1,100 fr., 2,000 mètres. — 1er, *Albion* (Bourdeley), à M. Antoine Fontan.

Non placés : Pile-ou-Face et Nimbus-III.

Pari mutuel. — Gagnant, 6 francs.

PRIX DE 2e CLASSE (1re série, anglo-arabes à 50 %), 3,000 fr., 1,800 mètres. — 1er, *Baugé* (Ferrés), à M. Pierre Versein.

Non placé : Vistos.

Pari mutuel : Gagnant, 15 francs.

PRIX DE LA SOCIETE D'ENCOURAGEMENT (2e série), 5,000 fr., 2,400 mètres. — 1er, *Priscus* (Brooks), à M. Daniel Le Quellec; 2e, *Fol-Enfant*, à M. Georges Eymond.

Gagné d'une encolure.

Pari mutuel. — Gagnant, 6 fr. 50.

PREMIER PRIX HORS CLASSE (anglo-arabes à 50 %), 4,000 fr., 1,800 mètres. — *Savoyard-II* (Bourdeley), au baron de Palaminy, à fait walk-over.

PREMIER PRIX DE LA SOCIETE DES STEEPLE-CHASES (régional, 3e catégorie, course de haies), 2,500 fr., 2,800 mètres. — 1er, *Gunther* (Fitzal), à M. D. Kalley; 2e, *Grand-Couronné III* (Maisonnave), à M. Victor Gaillard.

Non placés : Charlotte-IV, Fry.

Pari mutuel : Gagnan, 26 fr.; placés, 7 fr. 50 et 6 fr.

RUGBY (matches officiels)

CHAMPIONNAT DE FRANCE

(Première série)

(De notre envoyé spécial)

PERPIGNAN. — U. S. perpignanaise bat Stade bordelais par 19 points à 3.

TOULOUSE. — R.C. de France bat Stade toulousain par 8 points à 7.

LES POULES DEMI-FINALES

Les deux matches de la dernière journée des poules demi-finales se sont terminés par la victoire, à Perpignan, de l'U. S. Perpignanaise sur le Stade Bordelais, et à Toulouse, du Racing-Club de France sur le Stade Toulousain.

Le Racing sort vainqueur de la poule B, et est classé pour disputer la finale le 18 avril contre le vainqueur de la poule A, non encore désigné. En effet, à la suite de leur victoire sur le Stade Bordelais et de leur match nul, l'U. S. Perpignanaise et le Stadoceste Tarbais se trouvent à égalité de points et doivent rejouer une partie supplémentaire. J. G.

(Deuxième série)

GRAND-LOUIS. — A. S. bayonnaise bat Section burdigalienne par 8 points à 3.

BRIVE. — U. S. de Decazeville bat Meaux-Club-Sportif par 6 points (2 essais) à 4 points (1 drop-goal).

PARIS. — Stade Français bat Stade Rennais par 26 points à zéro.

SAINT-GIRONS. — S. C. de Saint-Girons bat U. S. de Lavardac-Barbaste par 19 points (5 essais, 2 buts) à zéro.

CHAMPIONNAT MILITAIRE

PARIS. — Saint-Cyr bat Chasseurs de Briare par 11 points à 6.

RUGBY (matches amicaux)

STADIUM-TALENCE. — Biarritz-Olympique bat S. A. bordelais par 14 points à 9.

BRIVE. — C. C. A. Briviste bat S. A. de Limoges par 31 points à 0.

ORTHEZ. — U. S. orthézienne bat U. S. de Saint-Palais par 22 points à 3.

PARIS. — C. A. S. Générale bat Bordeaux-Etudiants-Club par 23 points à 0.

LA ROCHELLE. — Union Sportive Cognacaise bat Stade Rochelais par 7 points à 5.

LOURDES. — F. C. Lourdais bat Bagnères par 5 points (1 essai, 1 but) à 3 points (1 essai).

PARIS. — Olympique bat S. C. U. F. par 6 points à 3.

AGEN. — 18e d'artillerie bat Football-Club Auscitain par 25 points (7 essais, 2 buts) à 3 points (1 essai).

BEAU. — Section paloise (2) bat Stade nayais par 9 points (3 essais) à zéro.

Partie superbe des lignes arrières paloises. — Section paloise (3) bat Stade nayais (2) par 6 points (2 essais) à zéro.

SAINTES. — C. A. des Chemins de fer de l'Etat bat Stade rochelais (mixte) par 16 points (4 essais, 2 buts) à 3 points (1 essai).

ARCACHON. — Wonderland arcachonnais bat U. S. de Castets-en-Dorthe par 14 points à 3.

BOUSCAT. — A. S. P. T. T. bat Stade Bordelais (2) par 9 points (3 essais) à zéro.

BERGERAC. — U. S. Bergeracoise bat Stade de Buissonnais par 9 points à 3.

ORTHEZ. — Orthez bat Saint-Palais par 22 points à 3.

BAYONNE. — Aviron Bayonnais bat U. S. Dacquoise par 13 points (2 essais, 2 buts, 1 but sur coup franc) à 11 points (3 essais, 1 but).

TARBES. — Section Paloise bat Stade Tarbais par 6 points à 4.

ANGOULEME. — S. O. périgourdin bat S. C. angoumoisin par 11 points à 8.

CARCASSONNE. — Carcassonne bat Saint-Gaudens par 6 points à zéro.

SAINT-MAIXENT. — Stade Saint-Maixentais bat Stade Niortais par 20 points à 3.

ASSOCIATION (matches officiels)

MATCH INTERNATIONAL

LA FRANCE BAT LA BELGIQUE par 2 buts à 1

Le match annuel France-Belgique s'est disputé dimanche au Parc des Princes devant une affluence considérable. Dans l'équipe française, Darques était remplacé par Gastiger. Les Belges étaient au grand complet.

Le résultat n'indique vraiment pas la physionomie de la partie qui fut toute à l'avantage des Belges. Leur équipe, très homogène, a fait grosse impression quant à la qualité de son football; elle a dominé consciencieusement les tricolores, mais a perdu le match par son imprécision dans les shoots qui passaient régulièrement à côté des filets.

Les Français ont gagné pour la raison inverse; c'est que les nôtres n'ont pas perdu une occasion de placer leurs shoots. Ils ont d'ailleurs fait preuve d'un « cran » remarquable jouant une défensive acharnée, qui a brouillé la plupart des attaques de l'adversaire.

CHAMPIONNAT DE LA LIGUE DU SUD-OUEST

(finale)

BOUSCAT. Stade bordelais U.-C. bat Stade hendayais par 2 buts à zéro.

— COUPE DE LA COMMISSION

ARCACHON. — C. A. du Moulin-d'Ars bat Enfants d'Arcachon par 1 but à 0.

COUPE JEANNE-D'ARC

ANGOULEME. — Jeanne-d'Arc (mixte) bat S. V. A. de Ruelle par 3 buts à 2.

CHAMPIONNAT DES CHARENTES

LA ROCHELLE. — Etoile Sportive Rochelaise bat Union Amicale de Cognac par 2 buts à 1, en finale de ce championnat.

ASSOCIATION (matches amicaux)

JARD-MERIGNAC. — V. G. A. Médoc bat Légion Saint-Michel (Paris) par 3 buts à 1.

GRADIGNAN.— Espérance de Gradignan bat S. A. B. (5) par 6 buts à 0.

PARIS. — J. A. de Saint-Ouen bat F. C. Mohannais par 5 buts à zéro.

AGEN. — Equipe 2e infanterie bat Collège de Moissac par 2 buts à 1.

Déclarez vos revenus d'ici le 31 mars

Paris, 28 mars. — A la date du 31 mars au soir, tous les assujettis à l'impôt sur le revenu devront avoir souscrit leur déclaration s'ils ne voulent encourir les peines édictées par la loi et qui comportent la taxation d'office, une majoration de 10 % du montant de l'impôt dû, puis la perte de la déduction des charges qui peuvent grever leur revenu global.

La lumière est faite sur le crime de Cussac

Quatre arrestations — Aveux des inculpés

Les exploits d'une bande redoutable

On se rappelle, sans doute, que dès le jour de la découverte du crime, M. Quérillac, commissaire de la brigade mobile, se rendit à Cussac, où il commençait une active enquête, en compagnie des inspecteurs Jagourd, Buret et La Salle. Les recherches faites par ce magistrat et ses collaborateurs ont permis d'établir que l'assassinat des époux Grenier fut perpétré par trois Marocains; mais c'est un Français qui indiqua le « coup à faire ». Voici d'ailleurs les faits dans leur ordre chronologique.

L'OUTIL REVELATEUR

Dans la nuit du 16 au 17 mars dernier, le château de Bellevue, à Cordeillan, commune de Pauillac, était cambriolé; on y avait pris notamment des articles de literie et du linge de femme. On était entré dans la place en passant par une fenêtre qui avait été forcée.

M. Quérillac s'étant rendu à Pauillac, samedi, constata que les pesées exercées sur la fenêtre du château de Bellevue étaient semblables à celles relevées sur le volet fracturé de la maison des époux Grenier. C'est le même outil de tourneur, retrouvé, comme on sait, — un manche en bois dans lequel était fixée une tige en fer déformée dans le bout, — qui avait servi aux cambrioleurs du château, puis aux assassins de Cussac. Cela ne fit pas de doute pour M. Quérillac, et son sentiment fut partagé par les personnes qui assistaient à ces constatations, entre autres MM. Garnier, commissaire de police à Pauillac, et M. Billa, propriétaire du château de Bellevue.

M. Billa ayant signalé que son voleur pouvait être un nommé René Fazilleau, âgé de vingt-deux ans, qu'il avait employé en qualité de jardinier, dans le courant de janvier, M. Quérillac fit appeler le jardinier pour l'entendre.

On présenta d'abord l'outil de tourneur à Fazilleau, qui le reconnut pour être la propriété de son frère Alfred Fazilleau, épicier à Pauillac, chez lequel il habitait depuis quelque temps. Le jardinier prétendit être complètement étranger au cambriolage du château de Bellevue. On lui parla du crime de Cussac. Dans la nuit où furent assassinés les deux vieillards, René Fazilleau était, à l'en croire, chez son amie habitant à Talais. « Je vais faire vérifier votre déclaration, dit le magistrat au jardinier, mais, en attendant, je vais vous amener à Bordeaux.

PREMIERES INDICATIONS

Conduit à la brigade mobile et sentant qu'une inculpation grave pouvait peser sur lui, René Fazilleau s'écria, « Après tout, je ne veux pas trinquer pour mon frère : il recevait chez lui, depuis quelque temps, des Marocains qui travaillaient parfois sur les quais, à Pauillac, mais qui tiraient du vol et du cambriolage le plus clair de leurs revenus. Eux-mêmes se flattaient d'avoir réussi à Bordeaux de jolis coups et n'avaient jamais été pincés. »

René Fazilleau ajouta que le soir du crime, il avait vu son frère l'épicier parlant à deux Marocains : « Je les reconnaîtrais, si on me les présentait, dit-il. »

Le jardinier fut aussitôt amené à la permanence et confronté avec Kouri et Ben-Mohamed, les deux Marocains arrêtés par la Sûreté bordelaise. René Fazilleau reconnut formellement Kouri pour être un des deux musulmans qu'il avait aperçus causant, la veille du crime, avec son frère.

LES AVEUX DE L'EPICIER

Dimanche, M. Quérillac retournait à Pauillac. Il avait apporté l'outil de tourneur. Il fit appeler à part la femme du commerçant et, lui montrant l'outil, lui demanda si elle savait à qui il appartenait.

« Mais cet outil est à mon mari », observa l'épicière. Le commerçant, appelé à son tour, déclara, lui, qu'il ignorait à qui pouvait être la tige de fer déformée dans le bout implantée dans un morceau de bois. Il fut aisé de le confondre.

Voyant qu'il ne pouvait rien tirer de l'épicier, le commissaire de la mobile lui signifia qu'il allait le faire conduire à Bordeaux. Devant cette menace, le commerçant Alfred Fazilleau se décida, comme on dit en argot, « à se mettre à table ». Nous ne donnerons que les principaux détails de sa déclaration.

En décembre, il fit la connaissance de Marocains qui étaient venus pour travailler sur le port. Il fut contraint par eux de leur indiquer des opérations lucratives à exécuter. C'est ainsi que furent commis successivement les cambriolages de la gare de Pauillac, le vol du château de Bellevue et, en dernier lieu, le crime de Cussac.

A la gare, on avait dérobé des sacs de légumes, des paquets de bougie, du rhum, un fût d'huile, le tout avait été déposé chez l'épicier, qui, pour écouler promptement le produit du vol, avait mis sur la devanture de son magasin un placard portant cette inscription : « Réclame pendant huit jours. » Les marchandises, retrouvées en partie, ont été saisies.

CE QUE RAPPORTA LE CRIME A L'EPICIER

Il avait été convenu que les Marocains, une fois le crime de Cussac commis, déposeraient la part de butin revenant à l'épicier de Pauillac sur une cuve dans un chai qu'il a loué au lieu dit « Larue », à un kilomètre de Cussac.

Le lendemain de l'assassinat, Alfred Fazilleau se rendit à l'endroit indiqué et trouva sous la cuve, pliés en deux, quatorze titres ottomans, dix titres de rente grecs et trois obligations au porteur de la ville de Paris. Le commerçant emporta les valeurs, qu'il serra chez lui dans une double cloison, où on les retrouva non sans difficulté, du reste.

Ses déclarations enregistrées, Alfred Fazilleau, qui est âgé de trente-six ans, fut mis en état d'arrestation et dirigé sur Bordeaux.

LE CRIME DE CUSSAC DEVAIT ETRE COMMIS A LA NOEL

Lundi matin, M. Quérillac a interrogé de nouveau René Fazilleau, le frère de l'épicier, qui lui a dit que le « coup de Cussac avait été projeté pour la Noël 1919. Mais on devait seulement dévaliser les viellards. On aurait eu recours aux moyens extrêmes s'ils avaient tenté quelque résistance. »

René a ajouté que les Marocains, toujours sur les indications de l'épicier de Pauillac, devaient cambrioler prochainement le café Redon, à Cussac; l'épicerie Labruhille, la maison Bonnet, également à Cussac. On devait aussi piller, sous peu, toutes les coopératives de Pauillac.

C'est, on le voit, du joli monde actuellement sous les verrous.

LE QUARTIER GENERAL DES BANDITS

Il était situé dans une maison en ruines voisine du chai situé à Larue, et dont nous avons déjà parlé. C'est dans ce logis que les Marocains et leurs indicateurs se réunissaient fréquemment pour prendre toutes dispositions en vue des expéditions en perspective.

Les frères Fazilleau sont tous deux originaires du vieux Cussac.

BORDEAUX

Fédération sténographique française

La Fédération sténographique a fêté dimanche le 30e anniversaire de sa fondation. Cette solennité s'est déroulée dans la salle de l'Athénée, sous la présidence de M. Chabrely, adjoint, représentant M. Philippart, empêché. A ses côtés avaient pris place sur l'estrade MM. Gellie, conseiller de préfecture, représentant M. Arnault, préfet de la Gironde; Thamin, recteur, et Boucher, inspecteur d'Académie; Rotgès, inspecteur primaire, ainsi que les membres du bureau de la Fédération. MM. Georges Tauzin, président; Lasserre, Coulon, Henri Martin, Daire, Delmas, Odin, Brassens, etc.

Au début de la réunion, qui a été superbe d'enthousiasme, l'orchestre, avec un heureux éclectisme, joua la « Marseillaise », la « Marche des dactylos » et l'Ouverture des « Saltimbanques ».

Des allocutions applaudies furent prononcées par MM. Chabrely et Tauzin. Puis on procéda à la remise des distinctions suivantes :

Médaille du ministre de l'instruction publique : M. Daire, professeur (27 ans de services); Mme Roy, professeur (24 ans de services).

Médaille du ministre du commerce et de l'industrie : M. Ernest Brassens, professeur (20 ans de services).

Médaille de la Ligue de l'enseignement : Mlle Held, professeur à la section d'Angers.

Médaille de la Chambre de commerce : M. Gontran Comet, professeur.

M. Chabrely, au nom de la Ville, a remis à M. Tauzin, qu'il a chaleureusement félicité, une médaille de vermeil, récompense des services rendus et par lui-même et par la Fédération qu'il préside.

Une intéressante causerie de Me Odin, dont on connaît l'éloquence lumineuse et aisée, montra l'utilité de la sténographie et la nécessité de favoriser son enseignement par la création d'un plus grand nombre de bourses.

Un concert terminait cette manifestation. Le nombreux public qui y assistait applaudit Mmes Cop, Peyronnet, MM. Grillon, Breil et Audinet, dont les talents divers furent justement appréciés. Un accueil particulièrement chaleureux fut réservé à M. Gérard Doucet, dont la belle voix de basse se déploya avec majesté dans des airs de « Jérusalem », « Faust » et « Hérodiade ».

Le piano d'accompagnement était tenu avec une impeccable dextérité par Mlle Marcelle Brassens.

A sept heures, un banquet présidé par M. Chabrely, adjoint au maire, a réuni les membres actifs et les membres d'honneur de la Fédération.

Des discours très applaudis ont été prononcés par MM. Gérard Chabrely, au nom du maire; Boucher, inspecteur d'Académie, et Gellie, au nom du préfet. Mme Roy; M. Martin, secrétaire général.

Ajoutons qu'un magnifique bronze a été offert par les professeurs et membres du bureau à M. Georges Tauzin.

Conférence de M. J. Capus, député, sur l'impôt sur les bénéfices agricoles

Aujourd'hui lundi, à deux heures de l'après-midi, aura lieu à l'Athénée de Bordeaux, sous les auspices de la Société d'agriculture de la Gironde, une conférence sur l'impôt sur les bénéfices agricoles, par M. J. Capus, député.

A la foire

Dimanche soir, au moment de la fermeture d'un théâtre forain, l'électricien de cet établissement éteignit la lumière, sous prétexte que le directeur ne lui avait pas payé l'arriéré qui lui était dû. Il y avait trois ou quatre cents personnes à l'extérieur de la baraque et quelques-unes encore à l'intérieur, qui demandaient le remboursement de leur place. Les agents intervinrent et firent évacuer le théâtre et ses abords sans incident.

Mort subite

Dimanche après-midi, vers deux heures, M. Authier, propriétaire de l'immeuble situé 8, rue de la Merci, a trouvé mort un de ses locataires, M. Marc-Joseph Cadet, 53 ans, vérificateur des douanes. La mort est attribuée à une crise d'asthme, dont le fonctionnaire souffrait depuis longtemps déjà.

Les plus confortables autos de location sont chez FAULKNER, 30, rue St-Maur. Tél. 3516

Informations

Chemins de fer

ETAT (rive droite). — Il sera accepté à l'expédition, pour les seuls envois destinés aux gares de l'Orléans (lignes de la Bretagne) :

1. Le jeudi 1er avril, série B, de 10,601 à 11,550.
2. Le vendredi 2 avril, série B, de 11,551 à 12,500.

MIDI. — La gare Bordeaux-Saint-Jean P. V. informe les expéditeurs qu'elle acceptera, le mercredi 31 courant, les expéditions inscrites : Dans le groupe II, du numéro 4,401 à 4,500. Elle acceptera, mais à destination du Midi seulement, dans le groupe III, du numéro 6,151 au numéro 6,250.

Nota. — Un régime spécial existant pour Vintimille, Hendaye, Irun, Cerbère, Port-Bou, Tarbes, la ligne Perpignan à Prades, les tramways de l'Aude, se renseigner à la gare avant d'emporter les marchandises inscrites dans les séries ci-dessus.

Les inscriptions de fûts vides seront appelées à leur tour par Brienne.

ETAT (ANCIEN OUEST). — La gare Bordeaux-Saint-Jean P. V. informe les expéditeurs qu'elle acceptera, le mercredi 31 courant, les expéditions à destination des ports de mer seulement, inscrites : dans le groupe III, du numéro 2,901 au numéro 2,950.

Chronique Théâtrale

GRAND-THEATRE

Mardi, 8 heures précises, 6e représentation de « Marouf, savetier du Caire », féerie musicale, spirituelle et imprégnée de la plus savoureuse musicalité moderne, tirée des « Contes des Mille et Une Nuits ».

La réalisation somptueuse de « Marouf » a rallié les suffrages des nombreux dilettanti bordelais amateurs de beaux spectacles. C'est le plus grand succès de la saison. L'interprétation est de tout premier ordre, avec M. Francell, ler ténor de l'Opéra-Comique; Mme G. Perron, M. Lasserre, MM. Ricard, Barreau, Revaldi, Mme Cazalis, etc.

Au 4e acte, divertissement oriental, avec la danseuse-étoile Mady Pierozzi.

Au 5e acte, passage de la caravane, ingénieuse et artistique machinerie, avec projections lumineuses.

Mercredi, « Madame Butterfly », avec Mme Suzanne Desbron (de l'Opéra-Comique), M. F. Lemaire, M. Raynal, Mme Dhamarys, etc.

Le spectacle sera terminé par « le Jardin d'Amour », ballet.

Location ouverte.

APOLLO

Lundi, mardi, mercredi, en soirée; jeudi en matinée et soirée, « les Mousquetaires au Couvent ». En intermède R. Hymack dans sa création de « l'Anglais embarrassé ». Vendredi, unique représentation de « la Passion ». Pour les fêtes de Pâques, samedi, dimanche et lundi, « les Saltimbanques », avec Maud Deloor, de la Gaîté Lyrique, et Lya Geddes. En Intermède, M. Hymack dans « l'Anglais embarrassé ». Jeudi 8 avril, Mme Suzanne Brohly chantera « Orphée », avec Mlle Augusta Garcia et Lucy Raymond. Location ouverte au hall de l'Apollo.

BOUFFES

« Chouquette et son As » sera jouée en soirée lundi, mardi, mercredi et jeudi, par Yahne Lambray, dans le rôle de Chouquette. Pour les fêtes de Pâques, l'inépuisable succès de la Comédie-Française, « Primerose », avec M. Charles Baret dans le Cardinal, et Délia Col, notre compatriote, dans le rôle de Primerose. Mardi 6 avril, « la Présidente », avec Cassive. On loue au hall de l'Apollo.

TRIANON

Tous les soirs, « l'Enfant du Miracle », de Gavault et Charvay. Ce très amusant vaudeville est joué dans un mouvement endiablé par MM. Forival, Tavola, Guise, Bonal, Wattel, Millous; Mmes Brionne, Dartel, Borde, Dalbray, etc. Prudent de louer pour passer la soirée la plus amusante dans le plus charmant théâtre.

Vendredi, « Mademoiselle Josette ma Femme ». Location ouverte.

SCALA

Un public nombreux et enthousiaste applaudit chaque soir la revue « Bordeaux qui rit! » et ses incomparables interprètes : Mlles Dorval, Vrès, Volney, MM. de Sallaz, Réval, Kamil, Marcel, Martin, Tom Thyl, sans oublier les Scala-Girls. Location sans frais.

ALCAZAR

A l'occasion des fêtes de Pâques, du samedi 3 au lundi 5 avril, cinq représentations de « les Pauvres de Paris », drame en sept tableaux du plus haut intérêt. Au cinquième tableau, « les Nouveaux Riches », avec de plus brûlante actualité.

ALHAMBRA

Ce soir lundi, changement de programme. Après la « Rédemption de Marie-Madeleine », et en deuxième partie, l'attraction des « Corn and Noël », danseurs excentriques, sera donnée en supplément.

SPECTACLES du 29 mars

GRAND-THEATRE. — Relâche.
APOLLO. — 8 h. 30 : Les Mousquetaires au Couvent.
BOUFFES. — 8 h. 30 : Chouquette et son As.
TRIANON. — 8 h. 30 : L'Enfant du Miracle.
SCALA. — 8 h. 30 : Bordeaux qui rit, revue.
ALHAMBRA. — Les Corn and Noël.
ALHAMBRA-DANCING. — Jazz-Band.
SKATING-PALACE. — 8 h. 30 : Patinage et bal.

PNEUMATIQUES WOLBER

DÉPOT RÉGIONAL : 27, rue des Remparts, Bordeaux

UNE BONNE NOUVELLE

La Distillerie du Pastor a le plaisir de porter à la connaissance du public que, dans sa séance du 12 mars 1920, le Comité des Experts du Ministère des Finances, siégeant à Paris, a reconnu à l'unanimité l'ANIS DEL PASTOR comme étant une anisette non assimilable à l'absinthe.

L'ANIS DEL PASTOR continuera donc à être livré aux nombreux amateurs sans aucune modification, soit dans la fabrication, soit dans la présentation.

Demandez un « Pastor »

DE LUZY
POUDRE, CRÊME, PARFUMS

ETAT CIVIL

DECES du 28 mars

Marie Iragne, 18 ans, rue des Vivants, 68. Roger Joly, 32 ans, rue d'Ornano, 157. Marcel Trial, 50 ans, rue Lachassaigne, 38. Veuve Duffaumène, 66 ans, rue des Douves, 55. Henri Pouchaud, 77 ans, rue Notre-Dame, 135.

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Lalumière, M. et Mme Jules Mondran, les familles Lalumière, Borde, Giraudon, Bret, Martin et Triat prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Justin LALUMIERE,

leur époux, père, frère, beau-frère et oncle, qui auront lieu le mardi 30 courant, en l'église de Bruges.

On se réunira à la maison mortuaire, au bourg de Bruges, à huit heures et demie, pour neuf heures.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme André Fournier, M. et Mme Ernest Fournier et leur fils, le docteur L. Fournier prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme Euphrasie GRIMAUD,

leur mère, belle-mère, grand'mère et arrière-grand'mère, qui auront lieu le mardi 30 mars en l'église Sainte-Eulalie.

On se réunira à la maison mortuaire, 30, rue de Strasbourg, à huit heures un quart, d'où le convoi partira à huit heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèb. génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE Les familles A. Pouchard et leurs fils, J. Marsan, J. Roumazeilles, J. Courrèges, A. Portall, Larribet et Verges, prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve Marie SAUGUET,

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, qui auront lieu le 30 mars 1920 en l'église Sainte-Eulalie.

On se réunira à la maison mortuaire, 20, rue Louis-Mie, à neuf heures un quart, d'où le convoi partira à neuf heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèb. génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

BRACELETS Ecaille et Ivoire **COLLIERS** pierres fantaisie **SERVAN**

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve Léon Saugnac, Mlle Madeleine Saugnac, Mme veuve Saugnac, Mme veuve Ancel, M. l'abbé Saugnac, archiprêtre de Libourne; Mme veuve Domecq et sa fille, M. et Mme Campagne et leur fille, les familles Mano, Patrouilleau, Blanc, Rouède, Pailas et Parson ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Léon SAUGNAC,

pharmacien,

leur époux, père, fils, gendre, frère, beau-frère, oncle et cousin, et vous prient d'assister aux obsèques, qui auront lieu le mardi 30 mars, à dix heures et demie, en l'église de Bélleu.

CONVOI FUNÈBRE M. Achille Pouchaud, Mme Eugène Leude, Mme Angélique Pouchaud, Mme et M. Henri Pouchaud et leur fils, les familles Pouchaud, Roy, Espenan, Daure et Forgerie prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Henri-Guillaume POUCHAUD,

leur frère, oncle et cousin, qui auront lieu le mardi 30 mars en l'église Saint-Bruno.

On se réunira à la salle d'attente de cette paroisse, à neuf heures un quart, d'où le convoi partira à neuf heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autres invitation.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèb. génér., 121, c. Alsace-Lorraine.

CONVOI FUNÈBRE Mme J. Vigneau et ses enfants, les familles Courion, veuve Campagne et Crevet prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean VIGNEAU,

employé à la maison Millet et Arné,

leur époux, père, gendre, neveu et cousin, qui auront lieu le mardi 30 mars, en l'église du Sacré-Cœur.

On se réunira à la maison mortuaire, 138, rue Malbec, à une heure trois quarts, d'où le convoi partira à deux heures un quart.

Il ne sera pas fait d'autre invitation.

Pompes funèb. munic., 11 et 13, r. de Belfort.

CONVOI FUNÈBRE Mme et Mme Valentin, Mlle Odette Valentin, Mme Marry, les familles Lacour, Dubourg, Cardenau, Gourdon, Pérodeau prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Marcel VALENTIN,

victime de la guerre,

leur fils, frère, petit-fils, neveu et cousin, qui auront lieu le